



## SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GROSNE

MAIRIE  
71240 LALHEUE

TEL./Fax : 03.85.94.86.89

*Secrétariat : Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h*

*E-Mail : s.m.a.g@wanadoo.fr*

### REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2018

Le Syndicat d'Aménagement de la Grosne s'est réuni le Mercredi 11 juillet 2018 à 18h30 à la salle communale de Lalheue, sous la Présidence de Mr Roger Cassard.

21 délégués étaient présents sur 40 en exercice. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Rachel Fabre, chargée de mission pour le Contrat de Rivière participait également à cette réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 4 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Mme Martine Prevel est désignée secrétaire de séance.

#### 1. Renouvellement ligne trésorerie

Le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie nécessaire au financement de l'étude GEMAPI. Le montant de cette ligne s'élève à 50 000€ et les conditions bancaires restent inchangées.

L'Assemblée est d'accord à l'unanimité pour cette proposition.

#### 2- Travaux et études en cours

- **Beaumont / Saint-Ambreuil** : Les plantations en cours ont bien repris.
- **Etude travaux à Saint Gengoux** : Mr Le Président informe l'Assemblée que le cabinet Charpentier chargé de cette étude est très difficile à joindre. Cette situation a pour conséquence d'empêcher l'avancement de l'étude pour ce marché déjà très en retard. Le délégué de St-Gengoux, présent à la réunion, se propose d'interpeller le cabinet Charpentier au plus vite.
- **Etude GEMAPI** : Mr Cassard informe qu'un courrier, accompagné d'une carte du bassin versant de la Grosne a été envoyé à Mr Le Préfet -et copie à Monsieur Le Sous-Préfet- le 9 avril dernier.

Ce courrier présente la situation du Syndicat et pose la question de son avenir.

A ce jour, il n'y a encore aucune réponse de la Préfecture. Une copie de ce courrier a été transmise à l'Agence de l'Eau ainsi qu'à quelques parlementaires. A noter que les Communautés de Communes Entre Saône et Grosne et Sud Côte Chalonnaise ont également fait des courriers à Mr Le Sous-Préfet sur le même sujet.

Mr le Président informe également qu'une délibération doit être prise pour intégrer un avenant précisant la répartition de la somme allouée entre les 3 bureaux d'études. L'Assemblée est d'accord à l'unanimité pour voter cette délibération.

- **Jussie** : Mme Fabre s'est rendue sur les zones où des travaux d'arrachage ont été effectués l'an dernier (Marnay et Varennes). A ce jour, elle n'a constaté la présence que d'un seul pied de Jussie. Elle propose cependant de faire appel à l'entreprise avec qui un contrat a été signé en 2017 (pour 4 ans). Cette entreprise pourra prospecter en bateau sur la Grosne afin d'éradiquer les derniers pieds de Jussie. Mme Fabre précise que seules les heures effectuées seront facturées par l'entreprise et rappelle que les travaux sont financés à 100% dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

### 3- Questions diverses

A St Cyr, un arbre est coincé en amont du vannage. Mr Cassard propose de le tronçonner avec quelques volontaires.

Au barrage de Chazelle (Commune de Cormatin), un flotteur défectueux entraîne un dysfonctionnement du contacteur qui se met en surchauffe et disjoncte. L'Entreprise RAVEY procédera au changement de ce contacteur. Mr Le Président rappelle que la maintenance de l'ensemble des clapets se fera à l'automne prochain.

Il a été constaté la présence d'algues à la surface d'un plan d'eau. L'ONEMA a conclu à une petite pollution due à la chaleur, sans conséquence sur la faune et la flore.

La séance est levée à 19h15 et Mr Le Président invite les délégués à partager le verre de l'amitié.

Le Président,

Roger CASSARD.

